



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

TRANSMIS LE 17/06/2022
REÇU LE 17/06/2022
AFFICHÉ LE 17/06/2022
NOTIFIÉ LE 20/06/2022
PUBLIÉ LE 20/06/2022
EXÉCUTOIRE LE 20/06/2022

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 juin 2022

DÉLIBÉRATION – QUESTION DIVERSE N°2

OBJET : SCOLAIRE – PARTICIPATION FINANCIÈRE – PROJET KAYAK- ÉCOLE CARNOT.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-deux, le seize du mois de juin à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Rachel SABATIER-GIRAULT, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER, Yoan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Xavier DUBOURG : Patrick BOULLÉ

Alain VERBRUGGHE : Dominique ASARO

Frédéric LÉPRON : Claire LE BERRE

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Hervé GALICHET : Henri FERNANDEZ

Jacques DUCROCQ : Nadine SENSE

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Françoise MENDY-LASCOT : Vincent MULOT

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Océane USTASE : Florent BATIER

Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 10 juin 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Service Scolaire

Question Diverse 2 n° du CM en date du 16/06/2022 P 1/1

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2022 DÉLIBÉRATION – QUESTION DIVERSE N°2

**OBJET : SCOLAIRE – PARTICIPATION FINANCIÈRE – PROJET KAYAK- ECOLE
CARNOT**

Le Conseil municipal

VU les articles L2121-12 et L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les projets des enseignants et leurs demandes respectives de participation financière communale s'y rapportant,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT la nécessité de soutenir ces projets éducatifs et culturels afin de diminuer la participation financière demandée aux parents,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal,

Article 1^{er} : ACCEPTE de verser une participation financière de :

- 500 € (cinq cents euros) à l'école élémentaire de Carnot pour financer une sortie kayak. Cette somme sera versée sur le compte de la coopérative de l'école Carnot.

Article 2 : DIT que ces dépenses seront imputées aux comptes budgétaires 65748-213 et 65748-221 du budget 2022 de la Commune.

Article 3 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 4 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville
Conseiller Régional d'Ile-De-France



A l'unanimité des votants

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Caractère Exécutoire
Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire



Madame Jeanne Charières-Guigno
Le 20 juin 2022

Acte à classer**DEL16062022QD2**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-06-17T14-26-14.00 (MI238162654)**Identifiant unique de l'acte :**

095-219502523-20220616-DEL16062022QD2-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : SCOLAIRE - PARTICIPATION FINANCIÈRE - PROJET
ÉCOLE CARNOT.**Date de décision :** 16/06/2022

Nature de l'acte : Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.5. Subventions

Acte : QD2 - SCOL Projets Kayak-
Carnot.PDF**Multicanal :** Non**Groupe émetteur de l'acte :** DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 17/06/22 à 14:26

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 17/06/22 à 14:26

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 17/06/22 à 14:43

